



SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
24 JANVIER 2020

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

**AVIS DE CONVOCATION**  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA  
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Martin Deschênes, Pierre Bertrand, Ginette Juteau, Dean Johnstone, John Huneault, Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, Ronald Rolând Giroux

Madame,  
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Manon Boucher, secrétaire-trésorière adjointe, pour être tenue à l'hôtel de ville de Montebello, à **12 h 15, le 24 janvier 2020** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant:

1- Contribution Festival Musika Montebello

Donné à Montebello ce 21 janvier 2020.

  
Manon Boucher  
Secrétaire-trésorière adjointe



SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
24 JANVIER 2020

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Contribution Festival Musika Montebello
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire





Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello

4.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-020**

**Contribution Festival Musika Montebello**

CONSIDÉRANT la deuxième édition du Festival Musika Montebello qui aura lieu en septembre 2020;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2020.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil autorise une contribution de 15 000 \$ au Festival Musika Montebello.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

5.

**Période de questions de 12 h 17**

Aucune personne dans l'assistance.

6.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-021**

**Levée de la séance extraordinaire à 12 h 17**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si la présente résolution est unanime.

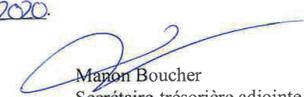
**Adoptée à l'unanimité.**

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé le 25 janvier 2020.

  
Martin Deschênes  
Maire

  
Manon Boucher  
Secrétaire-trésorière adjointe